Règlement du Jeu Concours helloArtisan

Article 1 – Société organisatrice

La société helloArtisan, dont le siège social est situé au 41-43, avenue du Centre, 78180 Montigny-le-Bretonneux, représentée par Monsieur Nicolas Ricart, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours automne helloArtisan » (ci-après désigné « le Jeu »), du 22 octobre 2026 au 09 novembre 2026 inclus à 23h59.

Le tirage au sort aura lieu le 10 novembre 2026.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'un accès à Internet et d'un compte Instagram public valide.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Ne peuvent pas participer au Jeu les salariés de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille proche.

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser toute participation ne respectant pas les conditions prévues dans le présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1. Liker la publication Instagram dédiée au jeu concours ;
2. Être abonné(e) au compte Instagram @hello_artisan ;
3. Mentionner deux amis minimum en commentaire de la publication ;
4. Cliquer sur le lien disponible dans la bio Instagram @hello_artisan et compléter le formulaire de participation afin de valider son inscription au Jeu.

Les informations demandées dans le formulaire pourront notamment inclure les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone, code postal et informations relatives à son projet travaux).

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du Jeu (même nom, même adresse e-mail et même compte Instagram).

Toute participation incomplète, frauduleuse, comportant des informations erronées ou ne respectant pas les conditions de participation sera considérée comme nulle.

Article 4 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations conformes aux conditions définies dans le présent règlement.

Le tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice à l'aide d'un outil numérique permettant une sélection aléatoire.

Le gagnant sera contacté par message privé Instagram et/ou par e-mail dans un délai maximum de 7 jours suivant le tirage au sort.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 15 jours suivant la prise de contact, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 5 – Lot

Le gagnant remportera :

- Un fauteuil 67x64x77 cm en velours gris et doré

Valeur indicative du lot : 139,00€ TTC (prix constaté sur Maison & Styles à la date du règlement).

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contre-valeur en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un produit équivalent en cas d'indisponibilité, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Article 6 – Livraison du lot

Le lot sera expédié gratuitement à l'adresse postale communiquée par le gagnant, uniquement en France métropolitaine.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des éventuels retards, pertes, vols ou détériorations du lot lors de son acheminement.

Article 7 – Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, reporter, proroger ou écourter le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Elle ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnements techniques, problèmes liés au réseau Internet, erreurs, interruptions de service ou tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du Jeu.

Le présent Jeu n’est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Instagram. Les participants déchargent Instagram de toute responsabilité liée à l’organisation du Jeu.

Article 8 – Données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à helloArtisan, responsable du traitement, afin de gérer la participation au Jeu concours, contacter le gagnant et, le cas échéant, proposer des services liés aux travaux.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation et d’opposition concernant ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l’adresse suivante : contact@helloartisan.com

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice.